



COMMUNIQUE DE PRESSE
Paris, le 25 janvier 2011

Coopaname, une alternative à la création d'entreprise

Alors que le Salon des entrepreneurs ouvre prochainement ses portes, Coopaname réaffirme sa position d'alternative à la création d'entreprise. Elle permet à des hommes et des femmes de poursuivre un projet entrepreneurial sans pour autant créer d'entreprise. Ils sont entrepreneur(e)s-salarié(e)s, en CDI. Une approche originale et pertinente qui répond aux problématiques d'emploi actuelles mais qui, au-delà, révèle une profonde aspiration à travailler autrement.

Le projet Coopaname

Coopaname est une scop. Elle est aujourd'hui la coopérative d'activités et d'emploi (CAE) la plus importante en France. Les entrepreneur(e)s ayant choisi d'en faire durablement le cadre d'exercice de son métier, peuvent devenir associé(e)s de la coopérative.

Plutôt que de créer chacun *leur* entreprise, ils ont décidé de créer et développer leur propre activité économique au sein d'une entreprise partagée, dont ils sont salariés. Autonomes, ils travaillent à leur propre rythme, gèrent leur temps comme ils le souhaitent, tout en bénéficiant de la protection sociale, d'accompagnements individuels et collectifs, de formations, de services mutualisés et des bienfaits d'un réseau de plus de 400 personnes.

De plus en plus de personnes décident de se mettre à leur compte, le plus souvent faute de travail. Or, les chiffres le montrent, on ne s'improvise pas créateur d'entreprise : une entreprise créée sur deux disparaît au bout de cinq ans. L'autoentrepreneuriat a prouvé ses limites ; le portage salarial s'adresse majoritairement aux consultants en recherche de missions.

Coopaname, un environnement souple, protégé et coopératif

- ✓ **Autonomes**, les entrepreneurs développent leur activité à leur propre rythme et organisent leur emploi du temps comme ils le souhaitent.
- ✓ Dès les premiers actes de commerce, ils deviennent **salariés en CDI** de la coopérative. C'est Coopaname qui facture, encaisse les règlements et porte la responsabilité juridique sur tous les actes professionnels.
- ✓ Ils bénéficient des **couvertures sociales** et nombreux **services mutualisés** (*comptabilité, expertise juridique, démarches administratives, protection assurantielle de l'activité...*)
- ✓ Ils sont **accompagnés** individuellement et collectivement, tout au long de leur vie *coopanameienne*, afin d'améliorer leurs compétences.
- ✓ Ils évoluent dans un environnement qui valorise la **coopération**; les entrepreneur(e)s s'épaulent les uns et autres au travers d'apprentissages mutuels, échangent sur leurs expériences, bénéficient de conseils professionnels et d'importants effets réseau, tissent des partenariats souples...

Coopaname, une entreprise ouverte à tous

Il n'y a pas de sélection des projets selon des critères de rentabilité économique, aucune discrimination, aucun jugement : on rejoint la coopérative dès que l'on se sent prêt à se lancer. Le résultat est là : Coopaname est un véritable **laboratoire entrepreneurial** qui réunit 400 entrepreneur(e)s aux horizons et compétences très diversifiées.

- ✓ Les *coopanamiens* sont graphistes, consultants, jardiniers, designers, informaticiens, psychologues, décorateurs, photographes, rédacteurs, coiffeurs, décorateurs, traducteurs, sophrologues...
- ✓ **88%** sont sans emplois au moment de leur intégration. Coopaname permet de se lancer sans encourir le moindre risque.

Coopaname, une forme entrepreneuriale et managériale plébiscitée

Ensemble, au sein d'une même entreprise, 400 entrepreneurs construisent et partagent une entreprise conforme à leurs aspirations: un projet économique collectif qui leur permet de **s'épanouir et d'exprimer pleinement leurs talents**.

- ✓ Coopaname est une entreprise conviviale, qui valorise **l'échange et le dialogue**. Le plaisir de travailler est une réalité !
- ✓ Coopaname rassemble **64% de femmes**. Elle leur permet de concilier activité professionnelle et vie de famille – une denrée rare !
- ✓ Coopaname est une SCOP. Société de personnes et non de capitaux, elle pratique la **démocratie économique**, selon le principe *une personne, une voix*. Elle est régie par des règles de solidarité, de répartition équitable des résultats et de responsabilité envers la communauté.

Coopaname, en quelques mots :

- ✓ **Etre autonome mais ne pas être isolé(e)**
- ✓ **Pouvoir se concentrer sur la commercialisation de ses produits ou services** : tous les aspects administratifs, comptables, fiscaux, assurantiels ou juridiques de l'activité sont mutualisés à l'échelle de la coopérative ;
- ✓ **Sécuriser sa démarche entrepreneuriale** : le salariat en CDI permet de développer son activité en toute sécurité, sans perdre d'éventuels droits sociaux et en lissant ses revenus et ses charges dans le temps,
- ✓ **Autoriser la multi-activité** : les chiffres d'affaires tirés de deux ou trois savoir-faire différents peuvent se cumuler ;
- ✓ **Se procurer une couverture sociale protectrice** : l'entrepreneur(e) finance sa propre protection sociale (retraite, maladie, chômage...) sur son chiffre d'affaires,
- ✓ **Mutualiser certaines charges** : le projet d'entrepreneuriat collectif permet de mutualiser les efforts et certaines charges ;
- ✓ **Autoriser des collaborations professionnelles souples**: les sous-traitances réciproques ou les collaborations au sein d'une même entreprise juridique sont simples et souples, et permettent l'expansion des activités sans à-coups et sans risque.

Coopaname est membre du réseau Coopérer pour entreprendre.

Pour en savoir plus, n'hésitez pas à nous contacter !

Contact presse Coopaname

Pascale Hayter
09 51 17 71 81 – 06 83 55 97 91
pascale.hayter@confer.fr